

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2011

Présent : MAHEY Alain, FAUGIER Christian, REYNAUD Angélique, BLANCHON Hervé, DALZON Hélène, LANDRAUD Pierre, DUCROS Jérôme, THIBON Christine, THIBON Christophe, THIBON Jacky

Absent : SOURINTHA Frédérique, pouvoir à FAUGIER Christian

Secrétaire de séance : REYNAUD Angélique

Présentation et vote du compte administratif

Désignation d'un président de séance :

Mr FAUGIER Christian est désigné par le conseil municipal comme président de séance.

Présentation est faite au conseil du compte administratif par la secrétaire de mairie :

- **Fonctionnement** = total des dépenses : 239 541 €
= total des recettes : 390 104 €

- **Investissement** = total des dépenses : 149 560 €
= total des recettes : 134 869 €

- Total des dépenses : 389 102 €

- Total des recettes : 524 974 €

Résultat de clôture : 135 871€

Le compte administratif 2010 est donc adopté :

- **Pour** : Faugier Christian, Reynaud Angélique, Blanchon Hervé, Dalzon Hélène, Sourintha Frédérique

- **Contre** : Landraud Pierre, Ducros Jérôme, Thibon Christine, Thibon Christophe, Thibon Jacky

Chauffage salle du conseil

Le maire mandaté lors d'un précédent conseil présente les devis en vue de remplacer le chauffage défectueux de la salle du conseil municipal. Trois devis sont présentés pour la mise en place d'une climatisation réversible. Un débat contradictoire est mené sur la nécessité d'engager des frais dans cette salle. Il est demandé à la commission travaux de mener une réflexion sur le devenir du bâtiment.

Acquisition d'un défibrillateur

Angélique Reynaud présente au conseil trois devis pour l'achat d'un défibrillateur. A l'unanimité le conseil opte pour l'achat d'un défibrillateur auprès de la société CARDIO SECOURS pour un coût global de 2032€ TTC, (subvention possible à hauteur de 1500 € HT par le Conseil Général).

Acquisition d'un panneau d'affichage pour Maisonneuve

Lors du précédent conseil, il a été convenu de procéder au remplacement du panneau d'information municipale. Après la présentation par le maire de trois devis, le choix est fait à l'unanimité du prestataire AB production pour l'achat d'un panneau bois pour un coût de 1160 €. Le panneau sera déplacé sur la place de Maisonneuve, avec le panneau d'affichage associatif.

Demande ralentisseur à Maisonneuve

Suite à la demande de la mise en place d'un ralentisseur à Maisonneuve, pour diminuer la vitesse excessive des voitures entre la route de Coudon et l'église, le 1^{er} adjoint rend compte : la mise en place d'un tel dispositif nécessite la mise en place de panneaux (attention ralentisseur...) un aménagement autour du ralentisseur, borne, fléchage au sol... pour une estimation du coût d'environ 2500 €.

Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Mise à disposition de la salle à l'association des aînés ruraux

Suite à la vente du bâtiment de la poste, l'association des aînés ruraux, après présentation par le maire de différentes possibilités a retenu le choix de déménager l'association dans le local à matériel de la salle polyvalente.

Le déménagement des locaux actuels aura lieu le 20 mai.

Le maire propose différents aménagements de la salle mise à disposition : changement de la porte actuelle en porte vitrée, peinture, une serrure intérieure, pose d'un radiateur. Les charges seront calculées sur la base des charges actuelles de l'association.

Le maire propose qu'une convention soit établie entre l'association et la commune.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer une convention et à faire procéder aux aménagements proposés.

Une réflexion sera menée sur le stockage des tables, des chaises et de la scène de la salle polyvalente.

Demandes de subventions

- Ecole du péage : l'école privée de Lablachère demande une participation pour une classe verte, pour un enfant de la commune. Le conseil décide de ne pas donner suite.
- Collège de Joyeuse : le collège demande une participation pour un élève pour le voyage des élèves de 3^{ème} en Angleterre. Le conseil décide de ne pas donner suite.
- Association « Nos racines, notre terre » : l'association pour la défense des droits des propriétaires, présidée par BERARD Patrice, demande une subvention de 500 € à la commune pour le fonctionnement de l'association. Après débat, le conseil décide de ne pas donner suite.
 - Pour = LANDRAUD Pierre, DUCROS Jérôme, THIBON Christophe
 - Contre = MAHEY Alain, FAUGIER Christian, REYNAUD Angélique, BLANCHON Hervé, DALZON Hélène, THIBON Christine, THIBON Jacky

Adhésion à l'Institut des Risques Majeurs (IRMA)

L'Institut des Risques Majeurs en Rhône Alpes, basé à Grenoble, a pour objectif d'informer et de sensibiliser aux risques majeurs (inondation, incendie, risques technologiques...). Il propose à la commune une adhésion pour un montant de 40 €/ an. Après débat, le conseil décide de ne pas adhérer.

Désignation d'un délégué au groupe de travail pour élaboration d'un règlement Ordures Ménagères

Un groupe de travail est mis en place au sein de la CDC pour élaborer un règlement sur la collecte et la facturation des ordures ménagères. Hervé Blanchon est désigné par le conseil municipal.

Compte rendu des délégations

- Commission randonnée : Jacky THIBON présente la journée de la randonnée Beaume Drobie qui aura lieu le 15 mai 2011, dès 9h30. Il y aura 3 circuits de 10 km, 5 km, 5 km accompagnés par guides, des animations diverses : balades en âne, musique, manège à pédales, deux circuits VTT, le tout pour un budget de 5000 €, subventionné à hauteur de 1500 €.
- SMAM : Pierre LANDRAUD présente les derniers changements débattus au sein du syndicat pour la piscine intercommunale : augmentation de la cotisation des communes de 8 € à 10 € par habitant. Il est aussi envisager de mettre en place des conventions avec les communes non adhérentes au SMAM, différentes des adhésions actuelles. Enfin un système de location de salle pour les anniversaires est mis en place le mercredi pour un cout de 80 € pour 8 à 10 enfants.
- SYMPAM : Christian FUAGIER expose le budget voté.
- SICTOBA : Le maire expose le budget voté avec une augmentation de la participation des collectivités de 6 %. Il fait part du dossier sur le compostage (composteurs de quartiers, formation pour les guides composteurs).
- SEBA : le maire informe le conseil que l'achat du terrain pour la station d'épuration de Chandolas est inscrit au budget 2011 du SEBA.